

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE.327

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts de Carcassonne à la Fondation de l'Hermitage, Lausanne, Suisse

Exposition: **Achille Laugé**
24 juin 2022- 31 octobre 2022

Vu la demande en date du 1^{er} avril 2021 de la Fondation de l'Hermitage ;

Considérant que ce musée organise une exposition **Achille Laugé** du 24 juin 2022 au 31 octobre 2022 ;

Considérant que dans le cadre de cette exposition, les œuvres d'Achille Laugé :

- *L'allée des Saules*, 1896
- *Le relais*, 1909
- *Bouquet de roses et de poires*, 1909
- *Portrait de Madame Astre*, 1892, sous réserve d'avis favorable du C2RMF

Et l'œuvre d'Antoine Bourdelle :

- *Buste d'Achille Laugé*, 1884

appartenant aux collections du musée des beaux-arts de Carcassonne, ont été demandées en prêt par la Fondation de l'Hermitage ;

Considérant que ladite Fondation s'engage à prendre en charge l'ensemble des charges liées au prêt : (transport, assurances, conservation...) et que les prêts de ce type participent au rayonnement de la Ville dans le domaine de la culture ;

J'ai donc décidé du prêt gratuit de cette œuvre à ladite Fondation du 24 juin 2022 au 31 octobre 2022.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 28 NOV 2021

Le Maire,

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211129-decision21327-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Affichage : 29/11/2021

MAIRIE
Le Maire
Gérard LARRAT